



**ÉNERGIE** Le parlement neuchâtelois n'a pas pu venir à bout de la loi sur l'approvisionnement en électricité. Il a voté une loi sur l'énergie très allégée.

# Grand Conseil sous haute tension

NICOLAS HEINIGER

« L'image que nous donnons n'est pas terrible. » Ces mots du député libéral-radical Jean-Bernard Wälti, lâchés hier lors de la séance du Grand Conseil, résumaient assez bien l'ambiance des débats. Malgré des heures de discussion autour du projet de loi sur l'approvisionnement en électricité, les parlementaires neuchâtelois ne sont pas parvenus à le mettre sous toit.

En cause, des problèmes très techniques sur la façon de voter certains amendements (soit des modifications à la loi élaborée par le Conseil d'Etat, proposées par la commission chargée d'examiner le projet ou par des députés). Mardi soir, l'examen du texte avait déjà été remis au lendemain, le temps d'obtenir l'avis des juristes de l'Etat. Mais hier matin, rebelote: entre amendements et sous-amendements, de nombreux membres du Grand Conseil, à commencer par leur président Adrien Laurent, semblaient passablement perdus.

## « On ne va pas crever au bord de la ligne d'arrivée! »

Après plusieurs interruptions de séance qui ne permettent pas de débloquer la situation, le président émet l'idée de renvoyer cette loi en commission, alors que 24 articles sur 33



Les députés neuchâtelois n'ayant pas réussi à se mettre d'accord sur la façon de voter sur le projet de loi sur l'approvisionnement en électricité, le projet sera réexaminé dans un mois, lors de la prochaine session du parlement cantonal. KEYSTONE

avaient déjà été votés. Tollé dans la salle. « Ça fait bientôt sept heures trente qu'on parle du même objet, on ne va pas crever au bord de la ligne d'arrivée! », s'exclame le popiste Cédric Du-

praz. Les membres de la commission ne manifestent pas davantage d'enthousiasme: « Je serais reconnaissant qu'on nous évite de reprendre des travaux qui ont déjà été extrêmement labo-

rieux », lance l'UDC Jean-Charles Legrix.

Le président soumet pourtant au vote l'idée de renvoyer le projet en commission. Trente-neuf députés acceptent, 65 refusent.

Mais face au climat de plus en plus tendu, Adrien Laurent annonce qu'il va user de son autorité pour renvoyer malgré tout le texte en commission. Il ne peut finir sa phrase: c'est la huée et la session est à nouveau suspendue. Une fois les esprits un peu calmés, le président confirme sa décision: « Je prends personnellement la responsabilité de stopper les débats. »

Cette loi hautement électrique sera donc réexaminée lors de la prochaine session du parlement cantonal, dans un mois. Alors que depuis le balcon de la salle, une classe d'élèves qui assistent ce jour-là aux débats n'en perdent pas une miette, une députée, visiblement désespérée, lâche à son voisin: « Si ceux-là, ils votent plus jamais de leur vie, faudra pas s'étonner... »

## Les députés votent une loi sur l'énergie allégée

Le Grand Conseil neuchâtelois a adopté mardi soir une version allégée de la loi cantonale sur l'énergie refusée en votation populaire en 2009. Par 95 voix contre 1, les députés ont accepté un texte moins contraignant pour les propriétaires de bâtiments.

La nouvelle loi fixe un objectif précis, l'an 2050, pour atteindre la société à 2000 watts (soit une consommation d'énergie trois fois moins importante qu'actuellement). Mais elle assouplit le concept ima-

giné par l'ancien conseiller d'Etat écologiste Fernand Cuche: elle abolit l'obligation imposée aux propriétaires privés d'assainir leurs bâtiments d'après des normes attestées sous forme d'un certificat énergétique. De même, la nouvelle loi rend moins contraignante l'obligation de raccordement des bâtiments neufs ou existants à un réseau de chauffage à distance.

Le dispositif reprend par contre l'obligation d'équiper les bâtiments neufs de capteurs solaires thermiques ou photovoltaï-

ques. Il précise également que « l'utilisation du mazout pour le chauffage des nouveaux bâtiments est soumise à autorisation ». Enfin, les chauffages électriques fixes à résistance seront interdits dès le 1er janvier 2030.

A une partie de la gauche à qui, selon l'expression du Vert Laurent Debrot, cette loi laissait « un goût amer », le conseiller d'Etat Claude Nicati a rétorqué qu'il fallait pratiquer « une politique des petits pas pour amorcer la pompe ». **● NHE AVEC L'ATS**



COMMENTAIRE

DANIEL DROZ  
ddroz@express.ch

## Frustration face à un gâchis

Frustration. L'impression que le Grand Conseil est passé à côté de quelque chose. A priori, le sujet est rébarbatif. Il n'en était pas moins symbolique en cette période d'avant-sortie du nucléaire. La loi sur l'approvisionnement en électricité a été sacrifiée sur un autel procédurier. Il y avait la place pour trouver un compromis acceptable. Un consensus qui permettait aux communes de s'en sortir à bon compte, au canton de pouvoir créer un fonds conséquent pour les énergies renouvelables.

Tout s'est joué pour 0,2 centime. Un impact négligeable pour les consommateurs. La droite a été gourmande, la gauche s'est braquée. Un accord de dernière minute et la poire aurait été coupée en deux. Que nenni! La procédure l'a emporté, le vote bloc contre bloc validé. Une fois de plus, le canton s'enferme dans ses divisions. Une fois de plus, le Grand Conseil manque l'occasion d'envoyer un signal positif.

## RIBAUX S'EN VA

Récemment élu au Conseil national, le député libéral-radical Alain Ribaux a profité de la séance d'hier pour faire ses adieux au Grand Conseil en offrant une verre à ses collègues. Le président de la Ville de Neuchâtel explique qu'il ne peut pas cumuler les fonctions de conseiller national, de conseiller communal et de député au parlement cantonal.

PUBLICITÉ

EN VACANCES...

...Restez en contact  
avec votre région

### Faites suivre L'Express par la poste

Informations et tarifs via notre site internet  
[www.arcinfo.ch/abonnes](http://www.arcinfo.ch/abonnes)

### L'info en continu sur [www.arcinfo.ch](http://www.arcinfo.ch)

Votre journal en version électronique sur [arcinfo.ch/abonnes/ejournal](http://arcinfo.ch/abonnes/ejournal)  
En ligne dès 4h30 du matin  
prestation gratuite pour les abonnés  
ou Fr. 9.90/mois et Fr. 115.00/an

### L'essentiel de l'actualité sur votre mobile

[mobile.arcinfo.ch](http://mobile.arcinfo.ch)

Les changements d'adresse doivent nous parvenir  
**5 jours ouvrables à l'avance:**

- Par e-mail : [clientele@express.ch](mailto:clientele@express.ch)

- Par Internet : [www.arcinfo.ch](http://www.arcinfo.ch) rubrique Abonnés

- Par fax au 032 910 20 49

- Par courrier à SNP, service clientèle, rue Neuve 14, CP, 2302 La Chaux-de-Fonds

- A notre réception rue Pierre-à-Mazel 39 à Neuchâtel

Nous n'effectuons pas de changement d'adresse ou d'interruption pour une période inférieure à 4 jours

**Frais pour l'étranger:**

Fr. 1,20 par jour pour les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Italie

Fr. 1,50 par jour pour la France

Fr. 1,90 par jour pour les autres pays

**Attention:** la distribution du journal à l'étranger peut être irrégulière.

Les frais de changement d'adresse seront ajoutés sur votre prochaine facture.

#### Formulaire Changement d'adresse L'EXPRESS

##### DOMICILE ACTUEL (à remplir obligatoirement)

No d'abonné: \_\_\_\_\_ E-mail: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Rue: \_\_\_\_\_ No: \_\_\_\_\_

NPA: \_\_\_\_\_ Lieu: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

##### A) NOUVELLE ADRESSE (temporaire ou définitive)

Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ inclus

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Hôtel/chez: \_\_\_\_\_

Rue: \_\_\_\_\_ No: \_\_\_\_\_

NPA: \_\_\_\_\_ Lieu: \_\_\_\_\_

Pays: \_\_\_\_\_ Province: \_\_\_\_\_

##### B) INTERRUPTION MOMENTANÉE

Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ inclus

(Les suspensions d'abonnement dès 10 jours prolongent l'abonnement)